



Courriel : [clubamitie-ifs@clubamitie-ifs.fr](mailto:clubamitie-ifs@clubamitie-ifs.fr)

Résidence Jean Jaurès - Allée Hector Berlioz – 14123 IFS

Site internet : [www.clubamitie-ifs.fr](http://www.clubamitie-ifs.fr)

## REPAS DANSANT DU DIMANCHE 24 MARS 2024

A la salle François Mitterrand - *Rendez-vous à partir de 12h15*

Les membres du bureau du club de l'Amitié sont ravis de vous convier au repas dansant, qui sera préparé par le traiteur LE CHEVALLIER et animé par le groupe « Leilo » de M. VISCAINO

### Menu

*Punch et petits fours salés*

*Cassolette de Saint-Jacques – fondue de poireaux sauce normande*

*Sorbet pommes*

*Quasi de veau rôti – crème de camembert et purée de patate douce*

*Salade de saison et ses affinés du terroir*

*Tiramisu aux fruits rouges – biscuits roses de Reims*

*Crémant servi au moment du dessert*

*Café*

*(Boissons comprises : Eau plate, vin blanc – vin rosé et vin rouge à volonté pendant le repas - « alcool à consommer avec modération »)*

Nous vous précisons que cette invitation est réservée, en priorité, aux membres du club et à leur conjoint(e). Les personnes extérieures au club, pourront y participer éventuellement, en fonction du nombre de places restantes. *(Nombre de convives limité à 100 personnes)*

### Participation demandée :

**40 €** pour les adhérents du Club - **48 €** pour les personnes extérieures au Club

Bulletin à retourner au Club : soit par courrier, soit en le déposant dans la boîte-aux-lettres du Club à la Résidence, ou encore en le remettant, soit à l'un des membres du Bureau, soit à l'un des animateurs.

Pour tout renseignement prendre contact avec Isabelle DOREY, présidente au 06.62.33.08.54

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera fait, sauf maladie attestée par un certificat médical.

✂-----

### **BULLETIN D'INSCRIPTION au Repas du Club de l'Amitié du 24 MARS 2024**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes (membres du Club) : \_\_\_\_\_ x **40 €** = \_\_\_\_\_ €

Nombre de personnes (hors Club) : \_\_\_\_\_ x **48 €** = \_\_\_\_\_ €

Soit : \_\_\_\_\_ €

Bulletin à retourner au plus tard le vendredi 8 MARS, accompagné impérativement du chèque à l'ordre du club de l'Amitié – IFS (aucune inscription ne sera prise sans le chèque).